



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme Christine LENNE - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – Mme Patricia SALMON – Mme Francyne FRANCOIS – M. Gérard ACTHERGAL – M. Eric VERDEZ – M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme PICAVET-POLBRAT Christine – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET- Mme Nathalie DUFOUR – M. Vincent LANGLET – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA-ELIAS – M. Jérémy DECEUNINCK – Mme Annabelle BIESOLT – M. Daniel FAYEULLE – Mme Sylvie CRETON – M. Arnaud GUISLAIN – Mme Colette LENNE

EXCUSES : Jean-Paul BOCQUILLON qui a donné procuration à Yves CALLAUX
Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

Désignation du secrétaire de séance : Gérard Acthergal

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024

Madame Creton vote contre car le compte-rendu ne reprend pas l'intégralité des propos.

Monsieur le Maire lui rappelle les dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 2024 qui précise que :

- *le procès-verbal reprend les teneurs des discussions au cours de la séance ,qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour,*
- *la mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée.*

Vote : 1 contre et 26 pour

Retrait de la commune d'Annequin du SIVOM de l'Artois

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM de l'Artois en date du 1^{er} juillet 2024 approuvant le départ de la commune d'Annequin du SIVOM aux conditions définies au sein de l'étude d'impact et conformément à l'article L 5211-5 II du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le retrait de la commune d'Annequin du SIVOM de l'Artois et accepte les modalités de retrait de la commune d'Annequin telles que définies dans l'étude d'incidences fournie en annexe.

Vote : 27 pour

Arnaud Guislain : voudrait savoir pourquoi la commune d'Annequin demande son retrait du SIVOM

Alain Deguerre : C'était d'abord Auchy-les-Mines... C'est le libre choix de la commune d'Annequin de quitter le SIVOM.

Monsieur le Maire : la commune d'Annequin a réglé ses dettes, va reprendre, sous réserve, 2 salariés et cette décision a été approuvée en comité syndical.

Arnaud Guislain : et pour l'avenir ? car le budget du syndicat sera grevé d'une absence de participation de la commune d'Annequin

Sylvie Creton : quel sera l'impact financier sur les autres communes et les citoyens ?

Monsieur le Maire : 2 salariés seront repris donc pas d'impact. Pour Vermelles, il rappelle que la redevance est fiscalisée depuis le départ. Le SIVOM est en pleine restructuration. Laissons évoluer et voir ce qu'il adviendra des résolutions prises.

Budget communal 2024 – décision modificative

Le conseil municipal approuve les modifications du budget 2024 suivantes :

Chapitre 042 – article 777 : + 1 569.00 €

Chapitre 70 – article 70 632 : - 1 569.00 €

Chapitre 040 – article 13918 : + 1 569.00 €

Chapitre 20 : article 2031 : - 1 569.00 €

Vote : 27 pour

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour informer l'assemblée qu'il a reçu, il y a quelques jours, la Trésorière principale et ses collaborateurs. Cette dernière a félicité la commune pour sa très bonne gestion qui place Vermelles dans le peloton de tête des 142 communes gérées par le Trésor Public de Béthune.

Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'allouer aux associations ci-dessous désignées les subventions suivantes :

OCCE école Jules Andrieu : 2 970.00 €

OCCE école du centre : 3 165.00 €

OCCE école J.Prin : 1 275.00 €

Vote : 27 pour

Concours des maisons fleuries – récompenses

Le conseil municipal décide l'acquisition de bons d'achat à la jardinerie Gamm vert à Haisnes pour une valeur de 800.00 € afin de récompenser les vermellois qui se sont distingués par le fleurissement de leur habitation ou jardin.

Vote : 27 pour

Noël du personnel communal – achats de chèques cadhoc pour les enfants du personnel

Le conseil municipal décide l'acquisition de 47 bons d'achat de 45.00 € auprès de « chèques Upcadhoc » qui seront offerts aux enfants du personnel communal à l'occasion des fêtes de Noël

Vote : 27 pour

Personnel communal – tableau des effectifs

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi d'agent social à temps complet afin de renforcer les effectifs du service social.

Monsieur le Maire : Suite au départ d'un agent du CCAS et vu le surcroît de travail du service, confronté à de plus en plus de demandes, c'est une nécessité. Le CCAS est redynamisé mais il faut du personnel adéquat pour pouvoir suivre l'évolution des dossiers, apporter des réponses et accompagner les bénéficiaires

Vote : 27 pour

Territoires 62 – compte- rendu d'activités pour l'année 2023

Le conseil municipal approuve le compte-rendu d'activités au concédant (CRAC) établi par Territoires 62 au 31 décembre 2023 relatif à l'aménagement de la ZAC de la Liberté et comportant le bilan financier, l'avancement de l'opération et les prévisions de l'année en cours.

Vote : 27 pour

Cession de logements locatifs par Maisons et cités

Le conseil municipal donne un avis favorable au souhait de cession par la SA HLM Maisons et Cités des logements locatifs 13 rue d'Amiens et 9 rue de la victoire sur la base du prix fixé à partir de l'avis des Domaines sur la valeur vénale.

Sylvie Creton : ça ne sert à rien de prendre une délibération car les délais sont dépassés.

Monsieur le Maire : ce n'est qu'un avis. Ce n'est pas gênant. Il informe qu'il a reçu dernièrement Maisons et cités et leur a demandé de lever le pied sur les ventes de logements afin de préserver le locatif sur la commune.

Vote : 1 contre (Madame Creton), et 26 pour

Biens présumés sans maître

Le conseil municipal décide d'exercer son droit d'acquisition de plein droit du bien sans maître situé chemin d'halles cadastré section AE N°163 d'une superficie de 1857 m² et qui appartenant à Monsieur Charlet Léon , décédé le 9 mai 2000.

Vote : 27 pour

- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de la CABBALR

Le conseil municipal adopte les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics suivants : assainissement, eau potable, prévention et gestion des déchets, établis pour l'année 2023 par la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Vote : 27 pour

Règlement intérieur des accueils de loisirs

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur des accueils de loisirs

Vote : 27 pour

Arnaud Guislain : demande des précisions sur l'âge de 11 ans pour « La ruche »

Nathalie Limeux : c'est 11 ans ou scolarisé en 6^{ème}

Projet de plantation dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts de France » demande de subvention

Suite au souhait de la commune de renforcer sa trame boisement sur une partie du cavalier reliant la route nationale à la rue Duquesne et sur le parc urbain entre la rue Duquesne et la rue Jules Guesde, le conseil municipal approuve le projet de plantation dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts de France » et sollicite auprès de la Région la subvention à hauteur de 90% des dépenses subventionnables. Le montant du projet s'élève à 8 726.20 €

vote : 27 pour

Sylvie Creton : peut-on voir le projet ?

Vincent Langlet : oui sans problème. le projet est à votre disposition. Je profite de l'occasion pour remercier Mme Aline Pruvost, écocarde à la CABBALR pour son précieux concours sur ce projet. Beaucoup d'arbres commencent à dépérir et vieillir, donc il faut reboiser les sites. Ce sera un chantier que nous souhaitons participatif avec les associations et les citoyens qui souhaitent y participer.

Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la commune de Vermelles pour l'accès des bibliothèques aux services de la médiathèque départementale

Dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique dans le Département, le conseil municipal approuve la convention à passer avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès de la bibliothèque municipale aux services de la médiathèque départementale.

Vote : 27 pour

Monsieur le Maire précise que la bibliothèque est classée en bibliothèque relais avec l'objectif de passer en bibliothèque de proximité. Tous les critères sont remplis sauf au niveau des effectifs. Une 2^{ème} personne sera embauchée en renfort.

Sylvie Creton : il me semble qu'on a déjà signé une convention avec le Département et qu'on était déjà obligé de prendre 2 personnes à la bibliothèque.

Monsieur le Maire : Oui, c'est une nouvelle convention qui tient compte du schéma de développement de la lecture publique dans le Département. Pour l'instant, compte tenu de l'effectif, la bibliothèque reste classée en bibliothèque relais.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation

DEC2024_15 du 12 juin 2024 - Convention d'accompagnement des Directions des structures EAJE Multi Accueil « les Coccinelles »

Il est conclu avec l'organisme MAÂT Formations à Ronchin une convention d'accompagnement de la direction des structures EAJE et particulièrement de la structure Multi Accueil « les Coccinelles ».
Le coût pour l'année 2024 s'élève pour la commune de Vermelles à 320.00 € HT.

DEC2024_16 du 24 juin 2024 -Mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Il est confié au Bureau Alpes contrôles à Annecy la mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.
Le montant du contrat s'élève à 3 500 € HT.

DEC2024_17 du 24 juin 2024 - Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Il est confié au Bureau Alpes contrôles à Annecy la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.
Le montant du contrat s'élève à 2 000 € HT.

DEC2024_18 du 26 juin 2024 - Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire et des accueils de loisirs – Avenant n° 1

Il est conclu avec la société Lys Restauration à Lys Les Lannoy un avenant n°1 au Marché de fournitures de repas pour la restauration scolaire et des accueils de loisirs ayant pour objet de modifier les conditions tarifaires du contrat afin de tenir compte du contexte économique de hausse de prix et de la demande de la commune d'assurer la restauration pendant les petites vacances scolaires.

Les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- Repas enfant : 2.52 € HT
- Repas adulte : 2.95 € HT
- Pique-nique enfant : 3.16 € HT
- Pique-nique adulte : 4.35 € HT
- Forfait mensuel personnel : 5 551.91 € HT
- Forfait mensuel produits d'entretien : 229.94 € HT

DEC2024_19 du 9 juillet 2024 - Spectacle pyrotechnique sur le site du Grand Marais de Vermelles

Il est confié à la société Régie Fête Pyrotechnie à Harnes la réalisation et le tir d'un feu d'artifice sur le site du Marais de Vermelles le 31 août 2024.

Le montant de la prestation s'élève 5 000.00 HT soit 6 000.00 € TTC.

Un acompte de 33.33 % d'un montant de 1 666.67 HT soit 2 000 € TTC sera versé à la signature du contrat. Le solde sera versé après la prestation.

Sylvie Creton : On va faire quoi avec ce terrain ?

Monsieur le Maire : nous avons jugé que c'est un terrain d'intérêt communal qui peut être utilisé pour un projet d'extension de l'école J Prin puisque la commune se développe, ou pour construire un bâtiment administratif.

Sylvie Creton : ce terrain pourrait être cultivé par des jardiniers en attendant

Monsieur le Maire : La proposition a déjà été faite et acceptée par le président de l'association « Bio jardins »

DEC2024_20 du 9 juillet 2024 - Travaux d'extension de l'école Jules Andrieu – Construction d'un restaurant scolaire, aménagement d'une garderie périscolaire, réaménagement des sanitaires primaires et remplacement des fenêtres dans le couloir

Les lots du Marché de travaux d'extension de l'école Jules Andrieu (construction d'un restaurant scolaire, aménagement d'une garderie périscolaire, réaménagement des sanitaires primaires et remplacement des fenêtres dans le couloir existant) sont attribués aux candidats dénommés dans le tableau ci-dessous.

	LOT	Entreprise attributaire	Montant HT
1	Gros œuvre	Mazzolini	320 000,00
2	Charpente bois	Laurence	59 069,77
3	Couverture Etanchéité Cloisons doublages plafonds suspendus - menuiseries	Normand construction	98 000,00
4	intérieures	Leclercq	159 996,85
5	Menuiseries extérieures	SJH	133 619,90
6	Carrelage faïence	RC2B	38 500,00
7	Peinture revêtement de sols	Décor Peinture	51 000,00
8	VRD Espaces verts	Mazzolini	99 500,00
9	Electricité	Varlet	72 969,49
10	Plomberie chauffage ventilation	L'Eau Vive	247 000,00
11	Panneaux photovoltaïque	infructueux	
		TOTAL	1 279 656,01 € HT 1 535 587,21 € TTC

Arnaud Guislain : Pourquoi le lot des panneaux photovoltaïques étaient infructueux ? Prix trop cher ou pas de soumissionnaires ?

Monsieur le Maire : La qualité n'était pas celle que nous attendions et les autres candidats étaient beaucoup plus cher. Nous avons donc relancé le marché. C'est l'entreprise Solenor, attributaire de ce lot, qui équipera le 1^{er} bâtiment en photovoltaïque pour une autoconsommation au niveau de l'école Jules Andrieu

DEC2024_21 du 26 juillet 2024 - Avenant n° 2 au contrat Affranchigo passé avec La Poste

Il est conclu avec La Poste à Lille, un avenant au contrat Affranchigo permettant l'évolution de la prestation Affranchigo forfait.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

DEC2024_22 du 29 juillet 2024 - Rénovation de l'éclairage public de diverses rues de la Commune

Il est confié à la société NOVA à Faumont la fourniture du matériel nécessaire à la rénovation de l'éclairage public de diverses rues de la commune.

Le montant de la prestation s'élève à 64 105.00 € HT

Sylvie Creton : Est-il possible d'avoir le nom des rues ?

Est-ce que ce sera le SIVOM qui s'en chargera ?

Patrice Frere : oui

DEC2024_23 du 29 juillet 2024 - Déclaration d'intention d'aliéner – Terrain section AM n° 353 – Le Village Centre – Souhait d'exercice du droit de préemption

La commune de Vermelles souhaite se voir déléguer le droit de préemption urbain pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 353, sis Le Village Centre, objet de la déclaration d'intention d'aliéner n° 62 846 24 000040 reçue le 17 juillet 2024, au prix de 15 000 €.

DEC2024_24 du 22 août 2024 - Organisation d'une animation musicale : Goûter des aînés

Il est conclu avec la société DGPA à Marquette lez Lille un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale le lundi 2 septembre 2024 à l'occasion du goûter des aînés.

Le montant de la prestation s'élève à 341 € HT soit 360 € TTC.

DEC2024_25 du 27 août 2024 - Exercice du droit de préemption urbain – parcelle AM n° 353 sise « le Village Centre »

Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Vermelles, « le Village Centre », cadastré section AM n° 353 d'une superficie de 700 m², appartenant à Mme Duhaut-Kazmierczak Nadine et Mme Kazmierczak Linda.

La vente se fera au prix de 15 000 € mentionné dans la déclaration d'intention d'aliéner par Maître Lhomme Philippe, Notaire à Béthune.

Cette acquisition sera régularisée par acte notarié, aux frais de la commune.

Cette décision de préemption sera notifiée à Maître LHOMME, Notaire à Béthune, à Mesdames Duhaut - Kazmierczak Nadine et Kazmierczak Linda, propriétaires du bien, ainsi qu'à Monsieur Framery Gérard, acquéreur évincé.

DEC2024_26 du 4 septembre 2024 - Organisation d'une animation musicale : Banquet des aînés

Il est conclu avec la société DGPA à Marquette lez Lille un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle pour l'organisation d'une animation musicale le dimanche 6 octobre 2024 à l'occasion du banquet des aînés.

Le montant de la prestation s'élève à 345.97 € HT soit 365 € TTC.

DEC2024_27 du 11 septembre 2024 - Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

Les lots du marché de travaux de rénovation énergétique sont attribués comme suit :

Lot 1 : chauffage – ventilation – électricité : entreprise Effet d'ö pour un montant HT de 111 658.49 €

Lot 2 : gros œuvre étendu – entreprise Mazzolini pour un montant HT de 114 158.78 € (reprenant l'option faux plafond CF 1h d'un montant de 32 310.00 € HT), soit un montant total de 225 817.21 € HT

Communications de Monsieur le Maire

- Projet présenté par Vincent Langlet sur le traitement des mégots de cigarettes
La CABBALR nous a invités à rencontrer l'entreprise ALCOM, financée par les industries du tabac, qui a pour objectif de diminuer les mégots de cigarettes jetés dans les espaces publics. La commune recevrait 50 cts par habitants et des subventions pour l'achat ou l'équipement des poubelles. Des conteneurs pourraient être installés au service technique pour récupérer les mégots afin de les recycler.
Monsieur le Maire sera tenu de prendre un arrêté municipal afin d'interdire de jeter les mégots par terre. Tout contrevenant verbalisé sera amené à régler une amende.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ex terriil 48 et sur le terrain de la fosse 4 (ex space car) . Les réponses sont attendues pour le 27 novembre 2024.

Alain DE CARRION

Maire

Gérard ACTHERGAL

Secrétaire de séance

